ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 27 juillet 2016 complétant l'arrêté du 17 mars 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

NOR : *AFSZ1630606A*

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2015-1880 du 30 décembre 2015 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,

Arrête :

Article 1er

Dans l'article 1er de l'arrêté susvisé (membres nommés au titre du I-5°) de l'article D. 1432-15 personnalités qualifiées), au lieu de : « Mme Elvire ALMEIDA LOUBIERE », lire : « Mme Elvire DE ALMEIDA LOUBIERE ».

Article 2

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées :

1°) Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2°, *a)* de l'article D. 1432-15

Mme Jésabelle PAOLI LOPEZ, titulaire ; M. Patrick GREZE, suppléant, désignés par la confédération générale du travail.

2°) Représentants des collectivités territoriales :

a) Au titre du I (3°, *b)* de l'article D. 1432-15

Mme Hélène SANDRAGNE, suppléante.

Mme Marie-France VILAPLANA, suppléante, désignées par l'Assemblée des départements de France.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L. 1432-10 du code de la santé publique :

M. Xavier CREMOUX, titulaire ; M. Bruno LANLLIER, titulaire.

M. Eric PASCAL, suppléant ; M. Philippe DU BOIS DE GAUDUSSON, suppléant.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 27 juillet 2016.

Pour la ministre et par délégation :
Le secrétaire général
des ministères chargés des affaires sociales,
P. Ricordeau